**Communiqué de presse**

**Pour diffusion immédiate**

**LE PPU DE SILLERY : LA PRIORITÉ EST DONNÉE AUX PROMOTEURS**

**Québec, le 1er juin 2015** – Le Plan particulier d’urbanisme de Sillery (PPU) ouvre la voie au saccage du tissu urbain de plusieurs quartiers. Deux secteurs attirent particulièrement notre attention: le faubourg Saint-Michel et les rues Preston, des Grands-Pins et Joseph-Rousseau dans leur portion située au sud de la rue Sheppard.

*Ce que nous déplorons :*

Le Comité pour la densification respectueuse (CDR) désapprouve que le PPU propose d’insérer 123 logements dans le faubourg Saint-Michel. Le gabarit permis de ces nouvelles constructions ne sera pas harmonisé avec celui des bâtiments existants à proximité dont, rappelons-le, la valeur historique est visible au premier coup d’œil et reconnu par les autorités en cette matière. À cela, s’ajoutera la circulation de centaines de voitures dans les rues étroites du faubourg et qui ne fait pas l’objet d’un traitement particulier dans le PPU. Le quartier deviendra beaucoup moins attrayant pour les jeunes familles avec l’augmentation de la circulation déplorée précédemment et avec la démolition de l’aréna Jacques-Côté qui constitue un actif très utilisé, d’une grande valeur dont nous attendons toujours le vrai détail des coûts pour sa remise aux normes.

Le CDR a relevé par ailleurs que la Ville entend modifier le zonage des rues Preston, des Grands-Pins et Joseph-Rousseau dans leur portion située au sud de la rue Sheppard. Le CDR se questionne sur la stratégie de la Ville sur cet élément car il n’en fut aucunement question lors de la séance d’information que la Ville a elle-même dirigée le 13 mai dernier. Ainsi le PPU propose d’augmenter de 9 m à 10 m la hauteur maximale des nouvelles constructions et de réduire l’aire verte minimale du secteur à 10% alors qu’elle se situe présentement à 20% et même 30% selon l’endroit. L’assouplissement des normes facilitera l’insertion des jumelés volumineux qui ont commencé à envahir le paysage du secteur en brisant son harmonie distinctive et en le privant de sa canopée arboricole. Les résidents seront ainsi les témoins impuissants de l’étiolement de leur milieu de vie et les jeunes familles verront quant à elles disparaître définitivement la chance d’acheter une propriété près de tous les services à un coût raisonnable.

La Ville profite de l’élaboration du PPU pour enlever à de nombreux résidents, en toute légalité, leur droit à la contestation prévu par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme. Pourquoi? Pour plaire d’abord aux promoteurs?La priorité qui s’impose au-dessus d’une vision structurée et concertée qui pourrait pourtant s’avérer stimulante pour favoriser la créativité des concepteurs compétents. La manœuvre est plus que douteuse et mérite d’être dénoncée avec vigueur.

*Nous proposons que*

* Le faubourg Saint-Michel fasse l’objet d’une densification plus en douceur, qu’elle s’inscrive en continuité avec le gabarit actuel des maisons à proximité et de diminuer la limite de hauteur envisagée pour les nouvelles maisons qui s’en éloignent;
* L’aréna Jacques-Côté soit conservé tout en limitant au minimum les coûts de sa remise aux normes;
* Le zonage des rues mentionnées précédemment demeure tel quel en attendant un renforcement des exigences en matière de densification tel que revendiqué par le CDR.

-- 30 --

Source :

Comité pour une densification respectueuse

Michel Fournier : Cell : 581 989-8190, maison 418 688-6024

Site Internet : <http://densificationrespectueuse.weebly.com/>

Twitter : Densrespect

Facebook : Densification Respectueuse

Courriel : densificationrespectueuse@gmail.com